

Lexbase 2012

Fiche de synthèse du groupe Juriformation, juin 2012

SOMMAIRE

- 1- CONTENU – MISE A JOUR
- 2- INTERFACE
- 3- RECHERCHE – AFFICHAGE DES RESULTATS
- 4- VEILLE
- 5- SERVICES
- 6- PRIX ET PRODUITS CONCURRENTS
- 7- CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS

1- Contenu – Mise à jour

Cette **nouvelle version**, mise en ligne depuis mai 2012, est structurée en **3 parties** : **Revue** (Le Quotidien et les Hebdo) / **Encyclopédies** / **Sources** (textes, jurisprudence, codes, modèles).

Les nouveautés sont notamment les Encyclopédies Avocat, Procédure civile, Droit du divorce, Droit de la copropriété et Droit des régimes matrimoniaux. Lexbase entend ainsi **compléter son offre éditoriale** et améliorer la notoriété de ses titres, la base étant en majorité utilisée pour le fonds de jurisprudence.

Les encyclopédies sont rédigées pour la plupart par des universitaires ou avocats.

La **jurisprudence reste la force de frappe de la base**, grâce notamment à son fonds contenant **l'intégralité des arrêts de certaines chambres de la Cour d'appel de Paris** sur une période de 10 ans. Le fonds Cour d'appel de Paris s'est enrichi de l'intégralité des arrêts des chambres sociales depuis 2002. La base contient effectivement un nombre d'arrêts d'appel et de décisions de TGI plus important que son grand concurrent en matière de jurisprudence. Tous les arrêts ou décisions faisant l'objet d'un commentaire (publications Lexbase et concurrentes) ou d'un pourvoi sont intégrées à la base.

Autres enrichissements : une année supplémentaire pour la CA de Bordeaux, 3 années pour la CA de Montpellier, une antériorité plus importante pour le Conseil d'Etat.

La mise à jour des encyclopédies se fait chaque semaine, la date d'actualisation est mentionnée en tête de chaque encyclopédie. L'éditeur prévoit prochainement de passer d'une mise à jour hebdomadaire à une mise à jour quotidienne.

Les modèles ainsi que les indices et taux seront intégrés dans la base courant juin.

2- Interface

Elle est complètement renouvelée. **L'arborescence**, grande nouveauté de cette nouvelle version permet d'accéder aux documents sans passer par le moteur de recherche. Elle est claire et permet de visualiser le contenu du fonds documentaire avec précision (mais l'inconvénient est que le nombre de clics est parfois important).

La page d'accueil, avec les derniers articles du Quotidien, est plus agréable que celle de l'ancienne version, toutefois les points d'accès à la recherche pourraient être davantage mis en valeur.

Le site fonctionne moins bien avec Internet Explorer qu'avec d'autres navigateurs.

La **personnalisation de la page d'accueil** permet de choisir l'hebdo que l'on veut mettre en une, mais l'absence de possibilité de création de comptes utilisateurs en restreint l'intérêt puisqu'au sein d'une même structure il n'y a qu'une seule personnalisation possible.

Cette nouvelle version montre **des faiblesses en matière de navigation** (quand on passe d'un type de document à un autre par le biais d'un lien interne, il manque un fil d'ariane pour revenir à l'étape précédente, seul un historique de consultation permet de retrouver sa recherche, mais les utilisateurs non formés ne penseront pas forcément à l'utiliser).

Les icônes ne sont pas facilement compréhensibles. L'interface n'est pas très intuitive, la base nécessite une formation afin d'être utilisée efficacement.

3- Recherche – Affichage des résultats

3-1 Recherche rapide

Depuis la page d'accueil : l'opérateur ET est par défaut, les guillemets (vivement recommandés) et les opérateurs OU, SAUF sont reconnus par le moteur. On peut également y faire des recherche par n° Lexbase (cela ne fonctionne pas avec tous les n°), n° de décision ou d'article de codes.

3-2 Recherche avancée ou recherche par arborescence

Les menus « **Recherche directe dans** » permettent la recherche sur un fonds précis (Jurisprudence, Revues, Encyclopédies,...). Dans l'arborescence est coché le fonds correspondant à la recherche, pour rechercher sur une source plus précise, il faut déplier l'arborescence, puis décocher/cocher, ce qui est assez fastidieux.

Le masque de saisie propose de choisir entre les opérateurs ET/OU/SAUF, il n'y a pas de possibilité d'utiliser un opérateur de proximité. Il est également possible d'associer les termes de la recherche à : « contient » / « exact »/ « approchant »/ « libre », mais il n'y a **aucune aide pour faciliter l'utilisation de ces menus par les usagers**. Par contre il y a des exemples pour aider à la saisie des n° de décisions de jurisprudence et des dates.

L'astérisque ne fonctionne pas, il y a une troncature automatique à droite. La recherche par expression exacte ne fonctionne pas toujours.

3-3 Accès directs

Cette fonctionnalité permet de choisir une source ou un titre et d'y accéder via le menu « **mes accès directs** » depuis la page d'accueil. On peut ainsi arriver directement sur la partie de l'arborescence contenant la source choisie, puis chercher dans l'arborescence ou bien utiliser le moteur de recherche.

3-4 Accès et exploitation des résultats

a/ Liste de résultats

La liste peut être affichée **par pertinence ou par ordre chronologique**. Les résultats par pertinence sont assez satisfaisants.

On a le nombre de résultats par type de source et on peut cliquer sur une catégorie pour affiner la recherche, mais la page est chargée et il n'est pas facile de s'y retrouver. Il n'y a pas de possibilité d'affiner sa recherche par mots-clés.

b/ Affichage des documents

En format html les termes de la recherche sont surlignés. Le document peut également être affiché en pdf ou en flash, avec l'icône « lire en ligne ». Dans ces formats les termes de la recherche n'apparaissent plus.

Des liens permettent de modifier sa recherche ou de revenir à sa liste de résultats quand on consulte un document, mais ils ne sont pas assez visibles.

Il y a de **nombreux liens internes** : les textes, commentaires et décisions cités sont accessibles en texte intégral en cliquant sur le n° Lexbase, qui ouvre une nouvelle fenêtre en format réduit. Mais cette fenêtre ne propose pas la possibilité d'imprimer, il faut alors cliquer sur « consulter dans le plan de classement ». On bascule alors sur une nouvelle source et il n'y a **pas de fil d'ariane** pour revenir à son document, sa liste de résultats ou sa recherche.

L'affichage des documents en format flash connaît quelques difficultés selon le navigateur utilisé, il arrive que certaines pages soient grisées ou blanches.

c/ Récupération des documents

On peut télécharger, envoyer par mail, insérer le document à un dossier. Mais il n'y a **pas d'options d'impression**, ne peut s'imprimer que ce qui s'affiche dans le volet de lecture.

On peut mettre plusieurs documents dans un dossier afin de les imprimer d'un seul coup. Il faut cliquer sur « générer le pdf ». Cela permet d'afficher un document regroupant tous les documents du dossier, avec un sommaire actif, c'est très bien, mais cela ne fonctionne pas toujours...

4- Veille

Cette **fonctionnalité n'est pas encore opérationnelle** et n'a donc pas pu être testée.

Newsletter : non

Enregistrement des recherches : L'historique de consultation permet de retrouver ses recherches. On peut également les enregistrer dans un dossier.

5- Services

5-1 Assistance

Dans le menu Aide figurant dans la partie grise du site, en haut, on trouve :

- un « **Cahier édition** » : il s'agit d'un guide d'utilisation au format PDF intitulé « Guide de navigation : nouveau site Lexbase »,
- un **tutoriel**.

Très bonne disponibilité et réactivité de l'assistance téléphonique.

5-2 Formations

Elles sont dispensées gratuitement et sur site aux abonnés de la base.

5-3 Intégration dans un intranet

Oui via l'outil My Lexbase.

6- Prix et produits concurrents

Si on compare avec les autres bases de données proposant le même type d'offre « globale », le **prix de Lexbase reste compétitif**.

Autre avantage, la politique commerciale de l'éditeur est à souligner. Il est l'un des rares éditeurs à proposer un **abonnement modulaire**, on n'est pas obligé de souscrire à l'ensemble de la base.

7- Conclusions, recommandations

Lexbase est un bon outil pour la recherche de jurisprudence ainsi que pour sa réactivité à l'actualité juridique. Cependant, cette nouvelle version n'est pas très facile à prendre en main si on n'y est pas formé.

La navigation, l'ergonomie, les fonctionnalités de recherche doivent encore être améliorées.

Nous attendons de voir ce que vont donner les fonctionnalités de veille. Nous souhaitons que soit possible la création de comptes utilisateurs pour une optimisation des fonctionnalités de personnalisation et de veille.